DEPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE ROCHEJEAN
18, rue Saint Jean – 25370 ROCHEJEAN
Tél : 03 81 49 90 82
Mairie.rochejean@wanadoo.fr

Commune de Rochejean

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 septembre 2023

Début de la séance à 20 h 30 à la salle du conseil municipal de Rochejean.

Présents : M. Éric PENZES, Mme Florence SCHIAVON, M. Bertrand THOMET, M. Loïc ESPOSITO, Mme Ségolène FOULQUIER, M. Pierre PASSARD, M. Mathieu ROUSSELET, M. Jimmy THOMET, Mme Maryline VAUCHY.

Absents excusés : M. Martial CREVOISIER qui a donné procuration à M. Pierre PASSARD, M. Jérôme DUBUS qui a donné procuration à Mme Florence SCHIAVON, M. Benjamin MEYER qui a donné procuration à M. Bertrand THOMET, M. Sébastien SAUTEREAU qui a donné procuration à M. Loïc ESPOSITO.

Absente : Mme Hélène DAVID.

Secrétaire de séance : Mme Maryline VAUCHY a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T.

Date de convocation : 29 août 2023

****

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 h 30. Après la nomination de Mme Maryline VAUCHY en tant que secrétaire de séance, il passe à l'ordre du jour.

****

Ordre du jour :

1. Approbation du précédent procès-verbal de séance du 26 juin 2023 ;
2. Propositions de financement acquisition parcelle C n°394 – Vte FREARING
3. Approbation contrat de prêt à usage agricole M. Bertrand THOMET
4. Approbation contrat de prêt à usage agricole Mme Luce JACQUIN
5. Vente de terrain BELLE parcelle AC n°152
6. Admission en non valeurs service eau potable
7. Vote de crédits budget bois
8. Affaires et questions diverses
   - Décisions du Maire

****

Affaire 2023-06-01

Approbation du dernier procès-verbal de séance du conseil municipal du 26 juin 2023 :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il a des remarques concernant le dernier procès-verbal de séance du conseil municipal en date du 26 juin 2023. Rien n'étant signalé, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Affaires 2023-06-02

Délibération n° 33/2023 : Propositions de financement acquisition parcelle C n°394 – Vte FRAERING

Suite à la décision lors de la dernière séance du conseil municipal d'acquisition de la parcelle cadastrée C n°394 appartenant à M. et Mme FRAERING et le compromis de vente étant signé, il convient conformément à la dernière délibération, de mettre en place le financement relais de l'opération d'acquisition.
Monsieur le Maire présente au conseil municipal les offres reçues en Mairie (trois banques ayant répondu à la demande pour un prêt de 126 000,00 € sur 2 ans), puis étant intéressé, il quitte la séance et donne la présidence à Mme Florence SCHIAVON, 1ère Adjointe.
Elle demande au conseil municipal de se prononcer.
Le conseil municipal, après examen des offres, à l'unanimité des membres présents :

- Retient la proposition de la Banque Populaire soit :
  - Montant emprunté : 126 000,00 €
  - Durée : 2 ans
  - Taux : 4,05 % fixe
  - Echéance : Trimestriel
  - Frais de dossier : 200,00 €
- Autorise M. le Maire à signer le contrat de prêt.

Affaire 2023-06-03

Délibération n° 34/2023 : Approbation d'un contrat de prêt à usage agricole – M. Bertrand THOMET

A l'instar de M. Jean-Marc PAGET, la commune met à disposition de M. Bertrand THOMET, un terrain pour un usage agricole. Le terrain est situé « Route de la Vie Neuve », partiellement parcelle cadastrée C n°360.
Le prêt est consenti gratuitement pour une durée d'un an à compter du 15 mai 2023 et reconductible tacitement.
M. Bertrand THOMET, intéressé, quitte la séance tandis que M. le Maire demande au conseil municipal de valider le projet de contrat de prêt à usage agricole présenté.
Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré :

- Par 1 voix pour, 10 voix contre et 1 abstention, refuse le contrat de prêt à usage agricole présenté ;
- Dit que le projet de mise à disposition des terrains n'est pas abandonné mais que la commission « Agriculture, tourisme et vie économique » se réunira pour redéfinir les conditions d'utilisation des terrains.

Affaire 2023-06-04

Délibération n° 35/2023 : Approbation d'un contrat de prêt à usage agricole – Mme Luce JACQUIN

Mme Luce JACQUIN sollicite la commune pour le prêt de terrains communaux afin de développer son activité équestre. En réponse à sa demande, Monsieur le Maire propose de lui mettre à disposition un terrain situé « Lieu-dit Fourperet », parcelles cadastrées A n°323 et 324 pour une surface de 58 a 35 ca.
Il présente au conseil municipal le projet de contrat de prêt à usage agricole. Le prêt est consenti gratuitement pour une durée d'un an à compter du 1er juillet 2023 et reconductible tacitement.
Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré :

- Par 1 voix pour, 11 voix contre et 1 abstention, refuse le contrat de prêt à usage agricole présenté ;
- Dit que le projet de mise à disposition des terrains n'est pas abandonné mais que la commission « Agriculture, tourisme et vie économique » se réunira pour redéfinir les conditions d'utilisation des terrains.

Affaire 2023-06-05

Délibération n° 36/2023 : Vente de terrain BELLE, parcelle AC n°152

Il avait été convenu avec Mme Evelyne BELLE, l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée AC n°152 d'une contenance de 195 m2. L'étude de sol préalable à la vente ayant été réalisée par la société GEOTEC, la vente peut être concrétisée.
Le prix de vente, anciennement consenti à 25 000,00 € est proposé par la vendeuse au prix de 15 000,00 €.
Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider le nouveau prix de vente, les conditions ayant déjà été défini dans la précédente délibération du 3 mai 2021.
Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée AC n°152 au prix de 15 000,00 € ;
- Autorise M. le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Affaire 2023-06-06

Délibération n° 37/2023 : Admission en non valeurs service eau potable

Le service de gestion comptable de Pontarlier sollicite la commune pour admettre en non valeurs des créances de redevables jugées irrécouvrables concernant le service d'eau potable.
Monsieur le Maire présente au conseil municipal la liste établie et demande au conseil municipal de se prononcer.
Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'admettre en non valeurs les créances présentées selon la liste annexée à la présente délibération d'un montant total de 570,23 € ;
- Prévoit les crédits correspondants au compte 6541 du budget eau potable 2023.

Affaire 2023-06-07

Délibération n° 38/2023 : Vote de crédits Budget bois 2023

Afin de permettre le paiement de la facture de l'ETF SALVI concernant le solde de l'exploitation des chablis 2023, il est nécessaire de voter un crédit supplémentaire de 20 000,00 € au compte 611, chapitre 011.

Les crédits seront pris sur les ventes de bois supplémentaires enregistrées, compte 7022 « Ventes de bois ».
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne son accord.

Affaires et questions diverses :

- M. le Maire rend compte au conseil municipal des dernières décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations que lui a donné le conseil municipal soit :

  - Décision n°44-2022 : Renoncement au droit de préemption concernant la vente de la parcelle C 319 lieu-dit « 26 rue des Forges » appartenant à M. OSMONT Elric et Mme COYA-JOLY Céline vendue à M. Christophe STEINER et Mme Céline DOUGNON ;

  - Décision n°46-2022 : Renoncement au droit de préemption concernant la vente des parcelles AC n° 499, 502, et 503 lieu-dit « 10 rue des Forges » appartenant à M. Pierre SIMON vendue à Mme Alice BOUVIER ;

  - Décision n°47-2022 : Renoncement au droit de préemption concernant la vente de la parcelle cadastrée AC n°257 lieu-dit « Les Chazeaux » appartenant à l'Indivision MOULIN vendue à Mme Jessica BONNEFOY ;

  - Décision n°52-2022 : Renoncement au droit de préemption concernant la vente de la parcelle AB n° 453 lieu-dit « Village Ouest, lotissement Chant de la Lune » appartenant à M. Rémy PELLEGRINI représentant la SAS Promotion PELLEGRINI vendue à M. Herbert APITHY ATAKENOU et Mme Estelle MBONO ANYA ;

  - Décision n°54-2022 : Renoncement au droit de préemption concernant la vente de la parcelle C n° 402 lieu-dit « Les Fuves » appartenant à la SB IMMO vendue à Mme Jessica DOHEN ;

  - Décision n°58-2022 : Renoncement au droit de préemption concernant la vente de la parcelle C n°319 sise « 26 rue des Forges » appartenant à M. Eric OSMONT et Mme COYA-JOLY Céline vendue à M. Christophe STEINER et Mme Catherine DOUGNON ;

  - Décision n°66-2022 : Renoncement au droit de préemption concernant la vente de la parcelle AC n° 400 lieu-dit « 10 Rue Saint Jean » appartenant à M. Thierry SALVI vendue à M. Adrien SALVI ;

  - Décision n°75-2022 : Renoncement au droit de préemption concernant la vente de la parcelle AC n° 78 lieu-dit « 3 Rue des Forges » appartenant à CTS ADAM vendue à M. Ludwig FIEULAINE et Mme Angillia RAZAFINDRAVONY ;

  - Décision n°77-2022 : Renoncement au droit de préemption concernant la vente de la parcelle C n° 326 lieu-dit « 25 Rue des Forges » appartenant à Mme Sylvie BARREAU vendue à M. Simon KECA ;

  - Décision n°01-2023 : Renoncement au droit de préemption concernant la vente des parcelles AB n°126, 211 et 217 lieu-dit « Village Ouest » appartenant aux CTS MORILHAT vendue à GN PROMOTION ;

- Décision n°02-2023 : Renoncement au droit de préemption concernant la vente de la parcelles AB n°214 lieu-dit « Village Ouest » appartenant aux CTS VAUCHY vendue à GN PROMOTION ;

- Décision n°03-2023 : Renoncement au droit de préemption concernant la vente de la parcelle AB n°410 lieu-dit « Champ des Barres » appartenant aux CTS RAGUIN vendue à M. Sylvain GAUDRON ;

- Décision n°09-2023 : Décidant de contracter une ligne de crédit d'un montant de 108 000,00 € ;

- Décision n°10-2023 : Accordant une concession cinquantenaire pour la sépulture de la famille TORRES DE CARVALHO ;

- Décision n°11-2023 : Accordant une concession perpétuelle à titre gratuit pour la sépulture de la famille BERTRAND ;

- Décision n°12-2023 : Renoncement au droit de préemption concernant la vente des parcelles AB n°59 et 60 lieu-dit « Village Ouest », AB n°61 sise « 10 rue de la Fontaine », et AB n°62 sise « 8 rue de la Fontaine » appartenant aux Consorts RAGUIN vendues à la SASU ALINEEAIMMO ;

- Décision n°13-2023 : Renoncement au droit de préemption concernant la vente des parcelles AB n° 263 et 350 sises « 18 Rue de la Fontaine » appartenant à Mme Cécile BAUD vendues à M. Thomas PEREIRA et Mme Solène BARBIER ;

- Décision n°16-2023 : Renoncement au droit de préemption concernant la vente de la parcelle AB n° 8 sise « 9 Rue des Granges Vannod » appartenant à Mme Elodie BRETILLOT vendue à la SCI « La Fée Verte » ;

- Décision n°17-2023 : Renoncement au droit de préemption concernant la vente de la parcelle AC n° 336 sise « 5 Route du Fourperet » appartenant à M. Jean VAUCHY vendue à la SCI VAUCHY ;

- Décision n°21-2023 : Renoncement au droit de préemption concernant la vente des parcelles AB n° 388 et 392 sises « Rue de la Fontaine, Lotissement le Chenaillon » appartenant à M. Olivier BOTH et Mme Carole TAMI vendues à M. Christophe ASTIER ;

- Décision n°24-2023 : Renoncement au droit de préemption concernant la vente des parcelles AB n° 478, 479, 480, 481, 483, 484, 485, 486, 487, 488 et 489 sises « Village Ouest » appartenant aux Consorts MORILHAT et Consorts VAUCHY vendues à GN Promotion ;

- Décision n°27-2023 : Renoncement au droit de préemption concernant la vente de la parcelle AC n° 277 sise « 5 Rue des Fresnes » appartenant aux Consorts THOMET vendue à M. David PARIZET et Mme Sophie FRUCHARD ;

- Décision n°32-2023 : Renoncement au droit de préemption concernant la vente de la parcelle AB n° 369 sise « 1 Rue du Champ Rond » appartenant à M. et Mme Fabien BERNARD vendue à M. et Mme Guillaume LEUBA ;

- Décision n°35-2023 : Renoncement au droit de préemption concernant la vente des parcelles AB n° 465 et 467 sises « Village Ouest lieu-dit Roche des Alpes » appartenant à M. Jorge FERREIRA DA SILVA et Mme Carina FEREIRA DE SOUSA vendues à M. Mathieu MINIER ;

- Décision n°38-2023 : Renoncement au droit de préemption concernant la vente des parcelles AC n° 240, 241, 242, 243 et 244 sises « Lieu-dit Les Chazeaux » appartenant à M. William PARISET et Mme Loubna TOUIRA vendues à M. Maxime GIBOULOT

- Décision n°43-2023 : Renoncement au droit de préemption concernant la vente des parcelles A n° 193 et 195 sises « Lieu-dit Prés Jantet » appartenant à M. et Mme Christian MELET vendues à Mme Fanny LAITHIER et M. Sébastien MULLER ;

- Concernant le passage de la limitation à 90 km / heure des voies départementales, M. ESPOSITO demande si les communes ont été consultées. M. le Maire informe qu'il n'a rien vu passer à ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Maire clôture la séance à 21 h 52.

Vu pour être affiché le vendredi 8 septembre 2023, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Secrétaire de séance, **Le Maire**

MAIRIE DE ROCHEJEAN (Doubs)

Maryline VAUCHY Éric PENZES